

FONDATION JOSETTE DAY SOLVAY

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

Aux Membres

FONDATION JOSETTE DAY SOLVAY

161, rue de Sèvres

75015 Paris

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par délibération du Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Josette Day Solvay relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.



TÉL. / 01 42 94 42 42



47 rue de Liège
75 008 Paris



pkf-arsilon.com

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes - Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Paris Ile-de-France et Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris - SAS au capital de 1 901 259 €. Siège social : 47 rue de Liège 75008 Paris. RCS Paris 811 599 406. TVA n° FR 66 811 599 406. Code APE 6920Z.

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes est une société membre de PKF International Limited, réseau de sociétés légalement indépendantes, et n'accepte aucune responsabilité ou engagement résultant d'actions ou absence d'actions d'un membre individuel ou d'une société correspondante ou de plusieurs sociétés.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

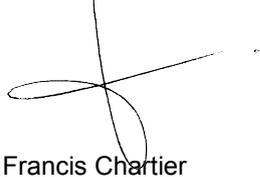
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 17 juin 2022

Le commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux comptes



Francis Chartier

FONDATION DAY SOLVAY

Hôpital Necker
149, rue de Sèvres
75730 PARIS CEDEX 15

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Bilan actif

FONDATION DAY SOLVAY

Etats de synthèse au 31/12/2021

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 823	3 823	0	0
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	0	0	0	0
Constructions	795 316	795 316	0	0
Installations techniques, matériel et outillage	273 100	273 100	0	0
Autres immobilisations corporelles	97 083	97 083		
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	1 169 322	1 169 322	0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances				
Divers	398	0	398	185
Placements	10 823 951	0	10 823 951	10 823 951
Instruments de trésorerie				
Disponibilités et comptes sur livrets	594 641	0	594 641	470 776
Charges constatées d'avance	3 640	0	3 640	6 074
Total II	11 422 630	0	11 422 630	11 300 986
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	12 591 952	1 169 322	11 422 630	11 300 986

Bilan passif

FONDATION DAY SOLVAY

Etats de synthèse au 31/12/2021

	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs part consommable		
Fonds associatifs part non consommable		
Fonds propres sans droit de reprise	7 174 689	7 174 689
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	4 053 844	3 943 090
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	146 607	110 755
Situation nette (sous-total)		
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	11 375 140	11 228 534
FONDS REPORTEES ET DEDIEES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
Total II	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	7 113	7 113
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 476	57 285
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 901	8 054
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total IV	47 490	72 452
Ecarts de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	11 422 630	11 300 986

Compte de résultat

FONDATION DAY SOLVAY

Etats de synthèse au 31/12/2021

	01/01/21 au 31/12/21	01/01/20 au 31/12/20
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	746	1 337
Total I	746	1 337
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats non stockés		
Charges externes		
Autres achats et charges externes	20 351	22 378
Aides financières	209 164	266 070
Impôts, taxes et versements assimilés	163	240
Salaires et traitements	66 139	47 481
Charges sociales	18 738	14 912
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Total II	314 555	351 081
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 313 809	- 349 744
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	460 554	460 554
Reprise de provision pour dépréciation des VMP		
Total III	460 554	460 554
CHARGES FINANCIERES		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	460 554	460 554
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	146 745	110 810
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	1	58
Report des ressources non utilisées sur exercices antérieurs		
Total V	1	58
CHARGES EXCEPTIONNELLES	139	113
Total VI		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	- 138	-55
Total des produits (I + III + V)	461 301	461 949
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	314 694	351 194
EXCEDENT OU DEFICIT	146 607	110 755

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/21, dont le total est de 11 422 630 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un bénéfice de 146 607 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/21 au 31/12/21.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par les dirigeants de la Fondation.

Notes Préliminaires :

La fondation Day Solvay, créée en 1954, a pour but d'aider au développement de l'étude des maladies rénales dans le cadre des unités de soins et de recherche du bâtiment Jean Hamburger de l'hôpital Necker, lieu historique de création et de développement de l'étude de ces maladies.

Selon les termes de l'article L.344-11 du code de la recherche, la Fondation Day Solvay est une personne morale de droit privé à but non lucratif soumise aux règles relatives aux fondations reconnues d'utilité publique dans les conditions fixées notamment par la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat.

Selon ses statuts, elle a pour mission d'aider le développement de la Néphrologie, et notamment l'ensemble des unités de soins, de recherches et d'enseignement de Néphrologie de l'Hôpital Necker à Paris. Ses objectifs sont de subventionner, chaque fois que cela apparaîtra nécessaire, l'action sociale et médicale du Département, son appareillage technique, le recrutement de son personnel et, d'une façon générale, sans restriction ni réserve, tout ce qui peut concourir au développement de la Néphrologie à l'Hôpital Necker, en France et à l'Étranger. Au fil du temps, le cadre des maladies étudiées s'est élargi au diabète sucré, une des principales causes de maladie rénale chronique à l'heure actuelle et à la transplantation rénale, modalité thérapeutique de choix de l'insuffisance rénale chronique lorsqu'elle est parvenue au stade terminal.

La fondation est placée sous le contrôle d'un conseil d'administration composé de représentants de l'État et de personnalités qualifiées reconnues pour leur compétence scientifique mais aussi de personnalités issues de la société civile, hors du champ de la recherche médicale mais ayant acquis une compétence et une renommée importante dans différents secteurs de la société. Il est géré par un secrétaire général et aidé par un conseil scientifique qui évalue les projets qui lui sont soumis avant de les lui transmettre pour un éventuel financement.

Définition des missions sociales :

La fondation Day Solvay est une fondation reconnue d'utilité publique, créée pour soutenir les activités médicales et scientifiques des services cliniques et des laboratoires du Professeur Jean Hamburger au sein du bâtiment qui porte désormais son nom à l'hôpital Necker. Ses activités se sont développées dans trois registres : la néphrologie, la transplantation rénale et l'immunologie avec un accent particulier pour le diabète insulino-dépendant.

Nos interventions visent à développer la recherche biomédicale qu'elle soit fondamentale, translationnelle ou clinique dans les domaines sus cités. La plupart des missions sont réalisées en France, mais aussi être réalisées à l'étranger.

La fondation contribue également à aider, si le cas le nécessite, à la prise en charge de services communs aux différents services et laboratoires. Elle peut aussi apporter exceptionnellement une aide sociale aux malades qui en ont un besoin urgent.

Il est important de préciser que les activités soutenues par la Fondation ne concernent pas l'ensemble de la néphrologie, de la transplantation rénale et de l'immunologie mais plus précisément les sujets qui avaient été lancés par le Professeur Hamburger et qui se sont poursuivis avec le temps dans la mesure où ils ont reçu la reconnaissance internationale qu'ils méritaient. S'agissant de la néphrologie, un accent particulier est porté aux maladies génétiques des reins. Pour la transplantation rénale, l'accent est mis sur les transplantations réalisées dans des conditions difficiles qu'il s'agisse de malades pré-immunisés contre de nombreux donneurs potentiels, ou de receveurs âgés. Pour l'immunologie l'accent est mis sur l'immunothérapie du diabète de type I récemment déclaré par des stratégies nouvelles mises au point au laboratoire ainsi que sur les mécanismes de la maladie notamment ce qui concourt à l'augmentation de la fréquence des maladies auto-immunes et allergiques.

Faits marquants de l'exercice

Nous n'avons pas eu connaissance de faits marquants sur l'exercice 2021.

Evènements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas eu connaissance d'évènements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions des règlements ANC n°2018-06 et n°2020-08 relatifs aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenues d'établir des comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les informations requises en matière d'appel à la générosité du public comprennent un Compte de Résultat par origine et par destination, la présentation des principes et méthodes d'élaboration du CER, le CER et un tableau de variation des fonds propres spécifiques (articles 432-1 et suivants du règlement comptable ANC 2018-06).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Au titre de l'exercice 2021, la fondation n'a constaté aucun investissement en actif immobilisé.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires.

Lors de la sortie du patrimoine, le résultat de cession et les valeurs restant en portefeuille sont évalués selon la méthode du premier entré premier sorti.

Une provision est constituée pour chaque ligne de titres dont la valeur ainsi déterminée excède la valorisation boursière au 31/12.

Fonds propres et réserves

Le fonds de dotation d'un montant de 11 228 533,38 € est constitué conformément aux statuts de la Fondation mis à jour le 3 juillet 1984 :

- Don initial de Madame Josette Day Solvay de 2 000 000 francs

- Donation de Madame Josette Day Solvay de 6 869 790,97 €
- Des excédents de gestion pour 4 053 844,38 €

Les comptes de dotation s'analysent de la manière suivante au 31 décembre 2021 :

Fonds de dotation – Apports	7 174 689,00 €
Excédents de gestion – Fonds de dotation capitalisés	4 053 844,38 €
Total du fonds de dotation	11 228 533,38 €

Provision pour risques et charges

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Créances et dettes

Elles sont enregistrées pour leur valeur nominale (c'est-à-dire leur valeur de remboursement).

Contributions volontaires en nature

La Fondation Day Solvay n'a bénéficié d'aucune contribution volontaire en nature au titre de 2021.

Engagements hors bilan

Aucun engagement hors bilan.

Transactions avec les contreparties

Au cours de l'exercice, la fondation n'a pas réalisé de transactions mentionnées à l'article 431-12 du règlement ANC n°2018-06.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes afférents à certification des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 s'élèvent à 11 250 € HT.

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

CADRE A : IMMOBILISATIONS		Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluation exercice	Acquisitions créations
Frais d'établissement R&D	TOTAL 1			
Autres postes d'immo. incorporelles	TOTAL 2	3 823		
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agencement.		795 316		
Installations techniques, matériel et outillage ind.		273 100		
Installations générales, agencts. aménagts. divers				
Autres matériels de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		97 083		
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL 3	1 165 499		
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts & autres immobilisations financières				
	TOTAL 4	0		
	TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)	1 169 322		

CADRE B : IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
		Par virement	Par cession		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Frais d'établissement R&D	TOTAL 1				
Autres postes d'immo. incorporelles	TOTAL 2			3 823	
Terrains					
Constructions	sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	Inst. gales, agencts. et am. const.			795 316	
Installations techniques matériel et outillage				273 100	
Autres immo. corporelles	Inst. gales, agencts. aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau & informatique			97 083	
	Emballages récupérables & divers				
Immobilisations corporelles en cours					
Avances & acomptes					
	TOTAL 3			1 165 499	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts & autres immobilisations financières					
	TOTAL 4			0	
	TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)			1 169 322	

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables		Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement					
TOTAL 1					
Autres immobilisations incorporelles		3 823			3 823
TOTAL 2		3 823			3 823
Terrains					
Constructions	sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	installations générales	795 316			795 316
Installations techniques, matériel et outillage industriels		273 100			273 100
Autres immobilisations corporelles	installations générales				
	matériel de transport				
	matériel de bureau	97 083			97 083
	emballages récupérables				
TOTAL 3		1 165 499			1 165 499
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)		1 169 322			1 169 322

DETAIL DES PLACEMENTS

Compte Dotation	01/01/2021		Mouvements de l'exercice	31/12/2021	
	Répartition (en %)	Montants		Montants	Répartition (en %)
Actions			-		
Obligations	100	10 823 950,80	0	10 823 950,80	100
Total	100	10 823 950,80	0	10 823 950,80	100

La valeur de marché des placements est de 10 964 844,28 €.

DETAIL DES DISPONIBILITES ET COMPTES SUR LIVRETS	31/12/2020	31/12/2021
CIC BANQUE TRANSATLANTIQUE	469 578	593 452
AUTRES DISPONIBILITES	1 199	1 189
DISPONIBILITES	470 776	594 641
COMPTES SUR LIVRET	0	0
TOTAL	470 776	594 641

CHARGES A PAYER

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	7 113
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 476
Dettes fiscales et sociales	1 901
Autres dettes	
TOTAL	47 490

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	3 640	0
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	3 640	0

Ces charges constatées correspondent à des régularisations d'abonnements et d'adhésion ainsi qu'à des contrats d'entretien.

FONDS PROPRES

Le tableau ci-dessous présente la variation des fonds propres après affectation du résultat de l'exercice.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice	
	Montant	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	7 174 689 €								7 174 689 €	0 €
Fonds propres avec droit de reprise										0 €
Ecart de réévaluation										0 €
Réserves										0 €
Report à nouveau	3 943 089 €	110 755 €	146 607 €						4 053 844 €	0 €
Excédent ou déficit de l'exercice	110 755 €	- 110 755 €							146 607 €	0 €
Situation nette	11 228 534 €	0 €	146 607 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	11 375 140 €	0 €
Fonds propres consommables										0 €
Subventions d'investissement										0 €
Provisions réglementées										0 €
Total	11 228 534 €	0 €	146 607 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	11 375 140 €	0 €

Informations relatives au compte de résultat

Le résultat d'exploitation se décompose de la façon suivante :

	01/01/21 au 31/12/21 ANC n°2018-06
PRODUITS D'EXPLOITATION	
Cotisations	
Ventes de biens et de services	
Produits de tiers financeurs	
Concours publics et subventions d'exploitation	
Ressources liées à la générosité du public	
Contributions financières	
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	
Utilisation des fonds dédiés	
Autres produits	746
Total I	746
CHARGES D'EXPLOITATION	
Autres achats non stockés	
Charges externes	
Autres achats et charges externes	20 351
Aides financières	209 164
Impôts, taxes et versements assimilés	163
Salaires et traitements	66 139
Charges sociales	18 738
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	
Reports en fonds dédiés	
Autres charges	
Total II	314 555
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 313 809

Le résultat financier se décompose de la façon suivante :

PRODUITS FINANCIERS	
Autres intérêts et produits assimilés	460 554
Total III	460 554
CHARGES FINANCIERES	
Total IV	
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	460 554

Le résultat financier de la fondation correspond aux produits obtenus dans le cadre de la gestion de son portefeuille de placements.

Compte de résultat par origine et destination

Compte de résultat par origine et destination

Le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020, instaure l'intégration d'un compte de résultat par origine et destination (CROD) dans l'Annexe des comptes annuels des associations et fondations faisant appel public à la générosité.

Ce règlement a été homologué par arrêté du 26 décembre 2018 (publication au JO du 30 décembre 2018).

Compte de résultat par origine et destination

A - Produits et charges par origine et destination	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels				
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	461 301 €	461 301 €	461 949 €	461 949 €
2 - Produits non liés à la générosité du public				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - Subventions et autres concours publics				
4 - Reprises sur provisions et dépréciations				
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs				
TOTAL	461 301 €	461 301 €	461 949 €	461 949 €
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales				
1.1 - Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	209 164 €	209 164 €	266 128 €	266 128 €
- Versements à un autres organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 - Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un autres organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
2 - Frais de recherche de fonds				
2.1 - Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 - Frais de recherche d'autres ressources				
3 - Frais de fonctionnement	105 530 €	105 530 €	85 066 €	85 066 €
4 - Dotations aux provisions et dépréciations				
5 - Impôt sur les bénéfices				
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice				
TOTAL	314 694 €	314 694 €	351 194 €	351 194 €
EXCEDENT OU DEFICIT	146 607 €	146 607 €	110 755 €	110 755 €

Compte de résultat par origine et destination

La colonne *Total* du tableau intègre la totalité des produits et des charges du compte de résultat, selon des modalités suivantes :

PRODUITS PAR ORIGINE

La ventilation des ressources de la fondation dans les rubriques du compte de résultat par origine et destination se fait grâce à la comptabilité générale. La fondation a ainsi utilisé les comptes spécifiques de produits énumérés à l'article 320-2 du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CHARGES PAR DESTINATION

La ventilation des dépenses de la fondation dans les rubriques du compte de résultat par origine et destination se fait grâce à la tenue d'une comptabilité analytique. Le plan analytique est construit à partir de codes affectés à chaque Mission sociale de la fondation, à la Recherche de fonds et au Fonctionnement, qui font ainsi l'objet d'un suivi individualisé.

A partir des comptes de résultat analytiques individualisés, les charges sont affectées à une rubrique du compte de résultat par origine et destination selon les règles suivantes :

- **Coûts directs** : affectés à 100% à la rubrique correspondante ; pour les missions sociales, ces coûts disparaîtraient si la mission n'était plus réalisée.
- **Coûts indirects** : tous les coûts indirects rattachés aux missions sociales ayant déjà été répartis analytiquement en comptabilité, les coûts indirects du siège sont affectés aux frais de fonctionnement ; un coût indirect ne disparaîtrait pas intégralement si la mission n'était plus réalisée.

□ Précisions concernant les frais d'appel à la générosité du public

Cette rubrique comprend les frais d'appel à dons auprès des particuliers, quelle que soit la forme de ces dons (donations, legs, assurances-vie...). La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires, etc... Elle comprend également les frais de traitement des dons, les prestations de services de collecte ou de traitement externes des dons, mais aussi les frais de tenue, de location ou d'acquisition de fichiers de donateurs ou mécènes.

□ Précisions concernant les frais de recherche d'autres ressources

Cette rubrique comprend les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ; les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ; les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

Complément 'information relatif aux charges

Les frais de fonctionnement correspondent principalement aux frais généraux nécessaires à la bonne marche de la fondation : honoraires du commissaire aux comptes, salaires et charges sociales directement imputés, honoraires correspondant à l'externalisation des paies ainsi qu'aux frais d'hébergement du site internet et autre. Leur répartition en 2021 est la suivante :

□ Salaires, charges sociales et fiscales liées	84 877 €
□ Honoraires	16 248 €
□ Autres Achats (téléphone petit matériel)	3 507 €
□ Frais bancaires	898 €

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public arrêté au 31 décembre 2021 est établi en application de la loi 91-772 du 7 août 1991 et conformément aux modalités prévues par le règlement n°2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables (A.N.C.), règlement applicable aux comptes des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2020.

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2021 (présenté en page 18) a été établi selon le règlement ANC 2018-06 .

Méthode d'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

A l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées et non utilisées, les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination.

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public 2021

Emplois par destination	Exercice 2021	Exercice 2020	Ressources par origine	Exercice 2021	Exercice 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - Missions sociales			1 - Ressources liées à la générosité du public		
1.1 Réalisées en France	209 164 €	266 128 €	1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels		
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	461 301 €	461 949 €
2 - Frais de recherche de fonds					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - Frais de fonctionnement	105 530 €	85 066 €			
TOTAL DES EMPLOIS	314 694 €	351 194 €	TOTAL DES RESSOURCES	461 301 €	461 949 €
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			2 - Reprise sur provisions et dépréciations		
5 - Report en fonds dédiés de l'exercice			3 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	146 607 €	110 755 €	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0 €	0 €
TOTAL	461 301 €	461 949 €	TOTAL	461 301 €	461 949 €
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	0 €	0 €
			(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public	146 607 €	110 755 €
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	146 607 €	110 755 €
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	0 €	0 €